Le sage conseil de Kofi Annan

Partage international n° 213 – Mai 2006

Voici quelques brefs extraits d'une chronique écrite par Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, dans le *Wall Street Journal* du 20 mars 2006.

« Le 9 mai, les Nations unies vont élire leur premier Conseil des droits de l'homme. Ce moment peut, et doit marquer un nouveau départ en ce qui concerne le travail des Nations unies pour les droits de l'homme. Cent soixante-dix nations, incluant en particulier tous les alliés de l'Amérique au sein de l'Otan, ont voté mercredi dernier la résolution ouvrant la voie à la création de ce nouveau Conseil. La Biélorussie, l'Iran et le Venezuela se sont abstenus. Malheureusement, les Etats-Unis ont voté contre, avec seulement Israël, les îles Marshall et Palau…

Les pays membres du Conseil auront le devoir d'*« appliquer les critères les plus stricts dans la promotion et la protection des droits de l'homme »*, et de soumettre au Conseil un rapport sur la façon dont eux-mêmes les respectent pendant leur mandat au sein du Conseil. Certains gouvernements, dans la perspective de leur éventuelle élection au Conseil, ont déjà publié des manifestes dans lesquels ils s'engagent à apporter des améliorations concrètes concernant leur respect des droits de l'homme. Ceci ne s'était encore jamais vu dans l'ancien système.

De plus, l'Assemblée générale aura le pouvoir de suspendre des pays membres qui commettraient des violations grossières et systématiques des droits de l'homme pendant leur mandat. Elle n'avait pas ce pouvoir sur l'ancienne Commission…

Prises ensemble, ces dispositions rendront très difficile l'éventualité de l'élection au Conseil d'un pays qui violerait les droits de l'homme de façon flagrante, et elles devraient même dissuader les pires d'entre eux de seulement se présenter…

Le Conseil, dont les membres seront choisis par l'ensemble des pays membres de l'Assemblée, jouira d'une autorité supérieure à celle de l'ancienne Commission, qui était élue indirectement. Il sera aussi en mesure d'agir plus rapidement. Contrairement à la Commission, le Conseil se réunira régulièrement tout au long de l'année, et pourra même tenir des sessions improvisées pour répondre immédiatement à des problèmes concernant les droits de l'homme…

Nous avons toutes les raisons d'espérer que le nouveau Conseil saura associer les meilleures caractéristiques de l'ancien système avec des changements particulièrement nécessaires. Tous ceux qui partagent cet espoir ont maintenant sept semaines pour le concrétiser. Si vous vous sentez concernés par les droits de l'homme, ne restez pas en dehors de ce combat. »

Date des faits : 9 mai 2006
Sources : Wall Street Journal, E.-U.
Thématiques : politique
Rubrique : La voix de la raison